

[https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1044058-granville-c-est-acte-pres-du-port-de-herel-le-stationnement-sera-reglemente?utm\\_medium=email&utm\\_source=newsletter&utm\\_campaign=NL\\_2023-02-16&utm\\_content=bloc5](https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1044058-granville-c-est-acte-pres-du-port-de-herel-le-stationnement-sera-reglemente?utm_medium=email&utm_source=newsletter&utm_campaign=NL_2023-02-16&utm_content=bloc5)

## Granville. C'est acté : près du port de Hérel, le stationnement sera réglementé



A Granville, environ 320 places de parking vont devenir payantes sur les 620 emplacements de stationnement que compte la rue des Isles (entre le port de plaisance et le port de pêche).

Publié le 16/02/2023 à 18h06

*"Depuis plusieurs années, outre des problématiques de stationnements anarchiques auxquelles nous sommes confrontés régulièrement, nous constatons que les usagers du port n'ont pas de places pour se garer. Cette situation ne peut continuer éternellement." C'est ce qu'explique Lysandre Lemaigre, directeur des ports de Granville. Jeudi 16 février 2023, les responsables de la société publique locale (SPL) qui gère le port de la cité corsaire ont annoncé la création d'une nouvelle zone de stationnement payant à proximité du bassin de Hérel. Mise en place avant l'été 2023, cette zone demeurera gratuite pour les usagers, pêcheurs et plaisanciers, mais des barrières en limiteront l'accès.*

### Un "capharnaüm" durant l'été

*"Nous constatons un déport du centre-ville où le stationnement est payant, vers la zone portuaire, où garer sa voiture demeure gratuit jusqu'à présent",* indiquent Damien Pillon, président, et Olivier Lemaigen, directeur de la SPL, tout en décrivant une situation *"qui vire souvent au capharnaüm"* durant la saison estivale. La décision a donc été actée par le conseil portuaire en juin 2022, après une concertation avec les usagers et la mairie de Granville. Environ 320 places vont devenir payantes sur les 620 emplacements de stationnement que compte la rue des Isles (entre le port de plaisance et le port de pêche). Des barrières seront installées à hauteur du magasin de la coopérative maritime, limitant l'accès au parking de la gare maritime et à la zone de stationnement située en surplomb de la rue des Isles, près de l'hôtel du Hérel. Les places situées dans le secteur des restaurants et de la Voilerie granvillaise ne seraient pas concernées.

## **Le stationnement gratuit en hiver ?**

Un dispositif permettra de comptabiliser le nombre de voitures sur la zone pour éviter un afflux trop important de véhicules. *"Différents modes d'accès seront mis en place en fonction de la saison",* indique Olivier Lemaigen en précisant que le stationnement ne devrait pas être payant sur cette zone durant la saison hivernale. Le système de tarification appliqué, qui n'est pas encore déterminé, serait calqué sur celui du centre-ville, avec une première demi-heure gratuite. *"Le fonctionnement sera évolutif et des ajustements pourront notamment être réalisés en fonction des horaires pour ne pas impacter les restaurants",* poursuivent Olivier Lemaigen et Lysandre Lemaigre.

En outre, dans une démarche de sécurisation des quais, l'installation de barrières est également prévue afin de limiter l'accès des voitures au quai d'Orléans (près du Marité et dans la zone du port de commerce) ainsi qu'au niveau du chantier naval et de la grande jetée, à proximité de la cale de Radoub.